

OBJECTIFS DE PROGRESSION RELATIFS A L'INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2024

Les objectifs de progression à mettre en place concernent l'écart de rémunération, l'écart de taux d'augmentations individuelles et le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Les objectifs de progression relatifs à l'écart de rémunération

L'indicateur 1 relatif à l'écart de rémunération obtient une note de 35/40.

L'écart est de 4.4 % en faveur des hommes.

L'analyse de cet indicateur montre un écart de rémunération défavorable aux femmes pour le groupe techniciens et agents de maîtrise de 30 à 39 ans.

Au titre de l'année 2023, la société a accordé deux augmentations collectives justifiées par l'inflation :

- augmentation collective de 3%, au 1er février 2023, sous réserve d'avoir acquis 1 an d'ancienneté à cette date, base rémunération brute mensuelle au 31 janvier 2023.
- augmentation collective de 2%, au 1er mai 2023, sous réserve d'avoir acquis 1 an d'ancienneté à cette date, base rémunération brute mensuelle au 31 mai 2023 après application hausse CCN/RAG.

La société s'engage à poursuivre ses efforts dans sa politique de rémunération.

Les objectifs de progression relatifs à l'écart de taux d'augmentations individuelles

L'indicateur 2 relatif à l'écart du taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes obtient une note de 25/35.

L'écart est de 6.5 % en faveur des hommes.

La campagne des augmentations individuelles menée par la société au début de l'année 2024 devrait permettre de corriger les écarts existants.

La société s'engage, toutefois, à garantir la parité dans l'attribution des augmentations individuelles.

Les objectifs de progression relatifs au nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

L'indicateur 4 relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations obtient la note de 5/10.

Pour progresser sur cet indicateur, la société s'engage à poursuivre ses efforts dans sa politique de mixité durant les recrutements de poste de direction.